

Sommaire

- **L'édito** p. 2
 de Monique Ferret, présidente :
Partager nos valeurs
- **Patrimoine** p. 1 à 9
 • **Dossier** : 5 rue du Bœuf : une restauration exemplaire.
 • Feuilleton Maison du Chamarié : 3^e épisode.
 • Vitrail Saint-Georges en lumière.
 • Des pierres et des hommes femmes : Maison Thomassin
 • Nouveau plan de gestion du site historique et révision du PSMV.
 • Incarner le Vieux-Lyon.
- **La RVL et le Vieux-Lyon** p. 10 à 12
 • Un Vieux-Lyon plus verdissant.
 • Festival Vieux-Lyon en Humanité
 • Musée Miniature et cinéma en fête.
 • Carnaval des Dragons de Saint-Georges.
 • Boutique de la gare Saint-Paul.
 • Tags en série.
 • Fête de quartier du 25 juin 2022.
- **Entre-nous** p.13 à 14
 • Les commissions de la Renaissance du Vieux-Lyon
 • *La Bonne Maison*, un eden de roses
 • Bureau et Conseil d'Administration 2021 - 2022
 • Visite et conférence
- **À Lire** p. 15
- **Chronique du Père Craquelin** p. 16
- **Jeu** p. 16



Partager nos valeurs

C'est avec enthousiasme qu'en décembre 2021 j'ai pris la présidence de La Renaissance du Vieux-Lyon.

Je mesure pleinement la confiance que vous m'avez accordée pour poursuivre les actions engagées par la longue lignée de présidents et présidentes qui se sont succédé depuis sa création.

Depuis ma prise de fonction, je peux quotidiennement apprécier le rôle essentiel de notre association auprès de nos interlocuteurs institutionnels, de nos partenaires et acteurs du patrimoine, comme du milieu associatif environnant. Je n'oublie pas, bien sûr, les habitants de ce magnifique quartier qui comptent sur notre appui pour poursuivre la bataille du maintien d'un cadre de vie agréable et serein.

Je profite de ce premier édito pour rendre un hommage particulier à Frédéric Auria auquel je succède. Dans un contexte compliqué, il a su maintenir le cap mais, surtout, offrir de nouvelles perspectives à la RVL au travers de nouveaux projets, projets que j'ai à cœur de faire vivre à mon tour.

Ainsi, par le dispositif mis en place il y a trois ans, nous poursuivrons notre contribution à la restauration du petit patrimoine du Vieux-Lyon - qui en a bien besoin ! Cela constitue, à mes yeux, un prolongement de l'acte fondateur de notre association. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir d'accueillir de nouvelles demandes, de les voir se concrétiser et d'en admirer les résultats au fil de nos balades dans le Vieux-Lyon.

La préservation et la mise en valeur de sites remarquables au-delà de notre périmètre habituel, la poursuite des réflexions sur la sauvegarde et la valorisation des patrimoines face aux évolutions climatiques, sont autant d'actions à poursuivre avec énergie.

Un précieux fonds d'archives, une bibliothèque d'environ 700 ouvrages, une importante photothèque, voilà une richesse documentaire inestimable dont nous sommes dépositaires et qu'il est essentiel de structurer pour mettre ces trésors à la disposition de tous.

N'oublions pas d'élargir nos vecteurs de communication pour nous faire connaître et pour accueillir de nouvelles compétences, qui sont le gage de notre dynamisme.

La liste est longue de tous les projets dans lesquels la RVL s'investit. Notre priorité reste de partager nos valeurs avec nos adhérents, que nous invitons à s'impliquer activement dans la vie de notre association.

Bonne lecture de ce nouveau numéro de notre Journal et bel été à toutes et à tous !

Monique Ferret
Présidente



AU 5 RUE DU BŒUF : UNE RESTAURATION EXEMPLAIRE

Nous avons déjà évoqué cet immeuble dans notre n° 155 (décembre 2020). Jean-Paul Drillien, architecte et ancien président de la RVL, y présentait le travail qu'il avait conduit dans un certain nombre d'immeubles du Vieux-Lyon. Si nous y revenons, c'est que la toute récente restauration nous est apparue particulièrement exemplaire, comme nous invite à le découvrir l'architecte, Nicolas Moreau de l'agence Axe Architecture.



La SCI Rue du Bœuf a missionné notre agence pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble du n° 5 de cette rue, immeuble inscrit aux Monuments Historiques par arrêté du 14 juin 1937 et situé dans un secteur couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Vieux-Lyon.

Historique

La rue du Bœuf, tracée sur l'ancien lit d'un bras de la Saône, a été prolongée, en 1650, au Nord vers la rue Gadagne, offrant une voie parallèle à la rue Saint-Jean et améliorant notablement la circulation dans ce quartier. Préalablement, en 1646, était créée la place du Petit Collège, par reculement, préfigurant cette liaison entre les rues du Bœuf (alors rue Tramassac) et Gadagne. Dans un contexte de grande activité immobilière, le reculement des façades était une pratique courante à cette époque, à la fois pour répondre à une préoccupation visuelle et esthétique des édiles et pour permettre le désencombrement des rues, face à un trafic de carrosses grandissant.

L'immeuble du 5 rue du Bœuf n'a pas échappé à cette mesure, ce que semble indiquer la différence d'aspect de son rez-de-chaussée marqué par des ouvertures relativement basses, réalisées avec des linteaux et jambages de réemploi. Cette particularité, contraste singulièrement avec les rez-de-chaussée voisins, dotés assez systématiquement de baies cintrées et de porches à caractère monumental, comme l'immeuble du n° 3 notamment.

Certaines structures du bâtiment laissent penser que sa construction est antérieure au XVI^e siècle. La présence de plafonds voutés d'ogive, de plafonds en bois à caissons, au rez-de-chaussée et au premier étage sur la pile C (voir

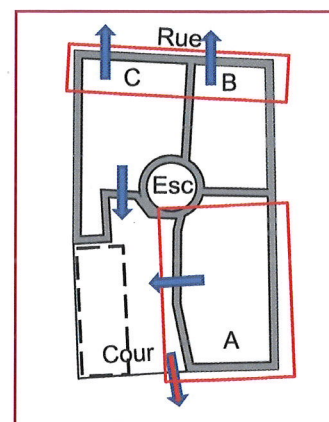


schéma présentant le plan d'ensemble), la plus privilégiée, la seule à avoir la qualité de logement traversant, témoigne d'une occupation « bourgeoise » que ne présentent pas les autres piles.

Les études préalables que nous avons faites, puis les découvertes effectuées durant le chantier, nous autorisent à penser que cet immeuble, probablement très ancien, a subi d'importantes transformations au cours du XVII^e siècle, par reculement de la façade donnant sur la rue du Bœuf, par surélévation d'une partie de ses corps de logis, sur cour et sur rue, et par de premiers renforcements de son escalier en vis.

Il a été de nouveau profondément remanié à la fin du XX^e siècle, en 1985, date d'acquisition par l'actuel propriétaire. L'ensemble des parties communes a été repris : changement des menuiseries extérieures, rénovation des meneaux de pierre, réfection des enduits de façades. L'ensemble des logements a fait l'objet d'une réhabilitation intérieure. Une VMC collective a été installée.

En 2007, des travaux réalisés par l'entreprise Bourgeois, ont été menés sur la toiture, créant un important débord de celle-ci sur la rue et redonnant à la silhouette de l'immeuble sa cohérence historique.

Nécessité d'une nouvelle intervention

Placée sous l'injonction d'un nouveau ravalement de façades, la SCI propriétaire des bâtiments s'est engagée à la restauration de celles-ci, permettant une meilleure lisibilité de l'histoire de cet immeuble.

Une attention particulière a été portée à l'escalier en vis, donnant sur la cour intérieure. Il faut dire que, malgré les interventions antérieures (ou peut-être à cause de certaines d'entre elles), cet escalier se trouvait dans un état particulièrement fragilisé, spécifiquement au niveau de la volée la plus basse, la plus exposée à l'usage quotidien



ADHÉSION - COTISATION 2022
 Les cotisations représentent une part importante de notre budget.
 Elles sont indispensables. En adhérant, en cotisant, vous vous impliquez dans les actions de la RVL et vous les soutenez.
 Elles vous permettent également de recevoir notre journal ainsi que la revue de presse concernant le patrimoine métropolitain.

- Membre adhérent : 30 €
- Membre bienfaiteur ou personne morale : 100 €
- Jeune, étudiant, chômeur, allocataire du RSA ou personne âgée du quartier : 12 €
- Cotisation familiale : 45 €

Merci d'adresser votre chèque à La RVL, 50 rue Saint-Jean - 69005 Lyon ou de nous faire un virement :
 IBAN : FR76 1027 8073 0100 0522 6724 007
 BIC : CMCIFR2A
 ou un règlement sécurisé sur notre site internet à l'adresse :
<http://lyon-rvl.com/18-adhesion.html>



►►► et à des dégradations vraisemblablement structurelles, tenant peut-être à la mauvaise qualité de la pierre d'origine. Plusieurs types de renforts avaient déjà été réalisés à différentes époques, certains se superposant les uns les autres, saturant l'ouvrage de béquilles de réparation, la pierre d'origine n'ayant plus aucune cohérence propre.

Devant cette situation, plusieurs hypothèses ont d'abord été envisagées : un renforcement « marche par marche » à la résine ; une remise à neuf du dessus des marches ; la mise en place de renforts structurels complémentaires en sous face. Aucune de ces hypothèses n'apportait de solution satisfaisante et durable. Il a donc été décidé de procéder à une intervention plus lourde, à savoir le remplacement complet des 28 premières marches, correspondant à la volée basse de l'escalier, et la consolidation des marches supérieures.

Les travaux se déroulant en présence des habitants, le chantier a dû s'organiser pour permettre à ceux-ci de vivre normalement (ou presque) durant les mois que nécessitait cette intervention. Pendant cette période, un escalier provisoire a donc été aménagé dans la cour, accessible via une baie à meneaux entièrement démontée.

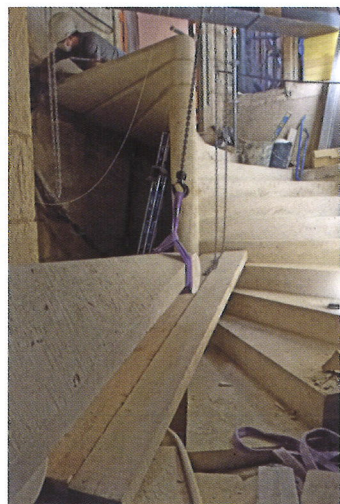
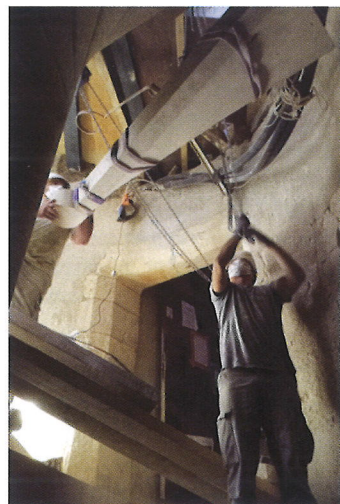
Quatre types d'intervention ont été menés conjointement. Pour les 28 marches de la première volée, leur total remplacement s'est fait par une stricte restitution à l'identique, à la suite de la pose d'un important renfort structurel provisoire. Pour les marches fendues en plusieurs points, un carottage a été pratiqué dans la longueur de la marche, suivi de l'insert d'une tige en fibre de carbone, puis de la suppression des fers plats, visibles en sous face.

Pour les giron de marches usés, le traitement a consisté en un refoulement de ceux-ci et la pose d'un bouchon en pierre de Semond.

Pour les marches comportant des fentes traversantes ponctuelles, il a été procédé à l'insert d'une tige de carbone en courtoilage simple, puis à la dépose des agrafes en fers plats existantes.

Le résultat est que l'ensemble de la montée d'escalier paraît... neuf et retrouve l'épure de son envolée d'origine. Les enduits de la cage ont été traités à la chaux, avec un sable d'Ambonil naturellement ocre, provenant de la Drôme, sans besoin de badigeon complémentaire.

Des caissons menuisés ont été mis en place dans le hall d'entrée et dans la cage d'escalier, afin de masquer la colonne électrique existante, initialement entièrement apparente. Un parti d'éclairage contemporain, placé sous les caissons cintrés permet de mettre en valeur les ouvrages réhabilités de cet escalier, réellement, véritablement, restauré.



Façades, baies et ouvertures

Antoine Braban et Alexandre Cavelier, représentant alors la maîtrise d'ouvrage (Compagnie Foncière Lyonnaise), particulièrement investie dans ce projet, ont suivi la recommandation de réaliser un piquage de la totalité des anciens enduits en ciment (seuls les rez-de-chaussée étaient initialement prévus), permettant ainsi une rénovation intégrale des enduits à la chaux, plus propices à la pérennité des bâtiments. Les descentes d'eaux pluviales en zinc ont été remises à neuf et les entablements saillants des linteaux sur rue protégés par une couverture en zinc.

Pour les baies et les ouvertures, le piquage complet a permis de mettre en lumière la lecture d'anciennes ouvertures et des différentes époques de la construction de l'immeuble. Si la lisibilité et la cohérence de la façade sur rue (reculé

Photos du chantier :
© Entreprise Jacquet.
Autres photos : © Yves Neyrolles



au XVII^e siècle) s'est confirmée après piquage, en revanche, les façades sur cour ont offert plus d'informations (mais aussi de questions) concernant des percements anciens, en particulier sur les niveaux bas.

La cour

Le sol de la cour a fait l'objet d'un inventaire, qui a permis d'identifier les quelques dalles en pierre de Villebois en bon état à conserver dans le calepinage. Les anciens ouvrages de réseaux enterrés, excessivement insalubres, ont été remplacés. Lors des affouillements, une cavité a été découverte, sans doute un reste de glacière médiévale. Les dispositions conservatoires liées à la présence de cet ouvrage, ont été prises en accord avec l'UDAP et la DRAC. À noter que la moitié du sol de la cour a été traité en graviers, permettant de meilleurs échanges hygrométriques au droit des pieds de façades et, d'autre part, une relative facilité d'accès pour une éventuelle intervention au droit de l'ancienne glacière enterrée.

Les affouillements ont également mis à jour un ancien dallage de pierres (à l'angle sud-est de la cour), situé 55 cm au-dessous du sol actuel, ce qui corrobore l'hypothèse d'un rehaussement général de la cour, probablement au XVII^e siècle.

Conclusion

Grâce à la bonne compréhension des habitants et à la qualité des interventions menées par les diverses entreprises impliquées dans un tel chantier, celui-ci a été une réussite en dépit des difficultés inhérentes au lieu (étroitesse de la rue du Bœuf) et à la période (crise sanitaire). Une mention spéciale doit être faite pour l'entreprise Jacquet, en particulier pour la performance réalisée par ses compagnons dans la cage d'escaliers. ●

Nicolas Moreau
Architecte AXE Architecture

C'est au cours d'une première restauration, au siècle dernier, que la RVL, par la voix d'Annie Neyret, était intervenue pour recommander un réaménagement exceptionnel de l'appartement du 1^{er} étage sur rue, afin de conserver la vision intégrale d'un remarquable plafond à caissons. Un plafond similaire, situé au rez-de-chaussée, pourrait devenir une curiosité appréciée du public si, comme le conseille Nicolas Moreau, le local trouvait une destination commerciale.

